



ÊTRE CITOYEN

AU TRAVAIL COMME DANS LA CITÉ. LE GOUVERNEMENT DOIT CHOISIR LE CAMP DES SALARIÉS !

La négociation nationale interprofessionnelle sur le dialogue social dite sur les « seuils sociaux » s'est terminée le 21 janvier sur un constat de désaccord entre organisations syndicales de salarié-e-s et organisations patronales.

Un revers pour le patronat

Cet échec, c'est le patronat qui en est responsable. D'emblée il a cherché à faire de cette négociation « une grande braderie » des droits des salarié-e-s et de leurs instances représentatives du personnel.

Il entendait :

- supprimer les CHSCT alors que plus que jamais les salarié-e-s ont besoin de cette instance pour améliorer leur vie au travail, prévenir la souffrance et les maladies professionnelles ;
- empêcher les représentants au Comité d'entreprise, au CHSCT, de faire entendre la voix des salarié-e-s sur la marche générale de l'entreprise. Réduire le nombre d'élus du personnel et éloigner ceux-ci du contact au plus près des salarié-e-s.

Quant aux salarié-e-s des très petites entreprises (4,6 millions), ils restaient les grands oubliés du dialogue social. Le patronat n'entendait pas faire en sorte qu'ils aient des représentants élus avec de réelles prérogatives, siégeant dans des commissions paritaires comme le demandait la CGT et d'autres organisations syndicales.

Dans cette négociation, les syndicats ont été plus forts que le patronat :

- parce que, malgré leurs différences, leurs points d'accords, de convergences et l'intérêt des salarié-e-s ont primé sur les ambitions patronales ;
- parce que des élu-e-s dans les entreprises, des syndicats se sont mobilisés par l'intermédiaire de motions et pétitions, notamment sur la défense et l'avenir des CHSCT. Cela a pesé sur le patronat.

Et maintenant, il faut une loi pour les salarié-e-s et la démocratie sociale.

Pour la CGT, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Il doit résister au Medef qui ne va pas manquer de chercher à obtenir dans la loi ce qu'il n'a pu obtenir par la négociation.

Il faut une loi qui traduise des droits et des moyens pour un dialogue social utile à tous les salarié-e-s et efficace pour le développement économique et social :

- pas un-e salarié-e sans représentant du personnel ;
- des institutions représentatives du personnel au plus près de la réalité du travail, de l'entreprise ;
- des droits d'expression nouveaux pour les salarié-e-s sur le contenu et l'organisation du travail ;
- l'amélioration de l'information et de la consultation des salarié-e-s sur la stratégie de l'entreprise ;
- le contrôle et l'évaluation des aides publiques aux entreprises ;
- la création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de site pour être au plus près de la réalité du travail ;
- des droits pour les salarié-e-s syndiqué-e-s, notamment pour se réunir ;
- la modification des règles de négociation interprofessionnelle pour qu'elles se déroulent à égalité et non sous l'emprise du Medef.

Pour cela, la mobilisation des salariés doit s'amplifier.

Tout d'abord agir là où nous travaillons !

Ne pas rester isolé-e-s dans son rapport avec l'employeur ou la hiérarchie. C'est la première fonction d'un syndicat, c'est l'une des premières raisons pour se syndiquer et être plus fort ensemble.

Nous unir entre salarié-e-s des différentes entreprises du privé et du public.

C'est ce que la CGT propose à travers des actions, à l'échelle professionnelle ou interprofessionnelle, pour faire entendre la voix des salarié-e-s et peser sur les différentes négociations face au gouvernement et au patronat : augmenter les salaires, les retraites, les pensions et les minimas sociaux ; combattre et réduire le chômage ; favoriser la création d'emplois en changeant de politique économique ; développer les droits pour une pleine reconnaissance du travail ; garantir et promouvoir le service public et une protection sociale de haut niveau.

C'est tout le sens de l'appel unitaire à une grande journée de mobilisation et de grève le 9 avril 2015 pour, ensemble, se faire entendre et exiger du gouvernement et du patronat qu'ils répondent aux revendications.

Plus d'information sur www.cgt.fr

Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Âge : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr
Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr